



## **Informations générales sur l'école à journée continue bilingue d'Evilard**

L'école à journée continue d'Evilard est une offre pédagogique facultative et payante en complément à l'enseignement obligatoire.

### **Bilinguisme :**

L'école à journée continue est une institution bilingue. Le français et l'allemand sont compris et parlés par les personnes en charge des enfants. La seconde langue fait ainsi partie intégrante du quotidien des enfants. Côté les enfants d'une autre langue leur donne le courage d'entrer en contact avec eux et de communiquer au-delà des frontières linguistiques. Vivre dans une communauté plurilingue favorise la compréhension mutuelle.

### **Offre de l'école à journée continue :**

L'école à journée continue propose aux élèves de l'école infantine (1H) jusqu'en 8<sup>e</sup> Harmos, un accueil en dehors des horaires blocs scolaires. L'offre englobe différents modules d'encadrement du lundi au vendredi de 07h30 à 08h20 et de 11h45 à 18h00 (durant la période scolaire).

Les enseignants et les enfants prennent leur repas de midi ensemble. Une grande importance est accordée à l'implication des enfants dans les travaux ménagers, et le déroulement de la journée en tient compte. La bibliothèque peut être utilisée en tant qu'espace de repos, à l'instar des autres locaux scolaires (par exemple l'atelier) pour autant qu'ils ne soient pas occupés par les classes scolaires.

L'après-midi, les enfants peuvent travailler à leurs devoirs sous surveillance. Les loisirs surveillés de midi ou de l'après-midi comprennent le jeu libre, le bricolage, la lecture, les jeux ou les sports et activités physiques à l'extérieur ou dans la halle de gymnastique, les sorties dans la forêt, ainsi que d'autres activités particulières.

L'école à journée continue bilingue favorise l'apprentissage des enfants, les soutient dans leur comportement social et l'organisation des loisirs. Elle tient compte des différentes conditions des enfants ou des groupes d'enfants et les encourage dans leur besoin individuel d'apprendre et de faire des expériences.

### **Lieu d'accueil :**

L'école à journée continue est intégrée dans le bâtiment scolaire. L'espace extérieur ainsi que la halle de gymnastique peuvent également être utilisés.

### **Inscription :**

Les élèves peuvent être inscrits aux différents modules de votre choix. L'inscription aux modules vous engage pour toute une année scolaire et ne peut être modifiée que pour des raisons motivées. Pour que l'inscription soit valable, tous les documents spécifiés sur le formulaire d'inscription doivent être remis au secrétariat de l'école à journée continue.

### **Formulaire d'inscription :**

Le formulaire d'inscription est disponible à l'administration municipale d'Evilard ou peut être téléchargé sur le site internet : [www.evillard.ch](http://www.evillard.ch) / Formation et garderie / Ecole à journée continue / Inscription.

### **Modules :**

Les différents modules sont spécifiés sur le formulaire d'inscription (page 1).

### **Emoluments :** (voir tarif des contributions)

Calcul selon l'ordonnance sur l'école à journée continue

**Art. 11** 1 Les tarifs de prise en charge sont calculés sur la base

- a du revenu et de la fortune des parents qui ont la garde de l'enfant,
- b de la taille de la famille et
- c des coûts normatifs.

2 Ils sont fixés sur une base horaire.

3 Ils sont révisés au 1<sup>er</sup> août de chaque année civile.

Un montant global de Fr. 8.00 est calculé pour le repas de midi. Les contributions seront facturées trimestriellement par l'administration des finances d'Evilard.